

**Procès-verbal de la réunion du Bureau N°5 du 22 juillet 2015**

**Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971  
N° de dossier 71/956  
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

\*\*\*\*\*

Les membres du bureau exécutif de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 9, rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis le mercredi 22 juillet 2015 au siège fédéral, sur convocation écrite du président.

**Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.**

Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Vice-président délégué
Jean-Claude WACH	Trésorier
Joël RENAULT	Secrétaire général
Catherine FAYOLLET	Vice-présidente chargée de la structuration de la pratique des APS dans le secteur du handicap psychique – Médecin fédéral national
Roy COMPTE	Vice-président chargé de la formation, études, recherches, publications et du suivi du projet fédéral
Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif

Excusée :

Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe
--------------------	------------------------------

Assistent à la séance

Marie Paule FERNEZ	Directrice technique nationale
Alain DELETOILLE	Directeur exécutif et juridique

**1- Licences**

- Nous terminons la saison avec **56 486 licenciés** soit + 5,52% par rapport à l'année dernière. Ce bilan reflète le travail effectué par tous les niveaux de la fédération : dirigeants, entraîneurs, clubs, comités départementaux, ligues, CTS, DTN, siège...
- Le gros travail de l'intersaison est la mutation de notre informatique, notre nouveau prestataire devrait être prêt pour le 1<sup>er</sup> septembre, date du début de la nouvelle saison.
- Le bureau décide de facturer le duplicata des licences à 7€, sachant qu'il est possible pour un club d'établir gratuitement, en l'imprimant de chez lui, la licence dématérialisée. Pour l'année prochaine, les clubs qui ne choisiront pas la licence dématérialisée devront également payer 7€, prix de revient de cette licence plastifiée.
- Des précisions sont apportées sur les licences : une licence juge et arbitre permet à son titulaire d'être dirigeant, la licence autre pratiquant permet à son titulaire de participer à une activité
- de loisir non-compétitive comme le Défi sport nature sous réserve de présentation d'un certificat médical. L'année prochaine, les ligues auront toujours la possibilité de fixer des quotes-parts

- différentes pour leurs licences adultes et jeunes (en loisir ou en compétition).
- Une licence délivrée dans le cadre du FLD est une vraie licence ; elle peut être porteuse de voix lors d'une AG.
  - Pour mettre fin aux attitudes des clubs qui ne respectent pas le règlement de la fédération, un verrou informatique sera mis en place à la réouverture du service licence : le programme sera bloqué tant que les trois dirigeants de l'association ne seront pas mentionnés.

## **2- Département Sport**

- Calendrier sportif fédéral 2016 :  
Les membres du comité directeur sont invités à fournir leur présence pour calendrier sportif 2015-2016, deux dates sont à pourvoir rapidement pour le Canoë Kayak et le VTT.
- Le label fédéral pour le France d'athlétisme 2014 n'a pas été acquitté par le CDSA 27 (dette de 10 080€), une lettre en recommandée avec accusé de réception sera expédiée.  
**Rappel** de la décision du comité directeur du 21 décembre 2013 visant à « *suspendre toute autre attribution d'un Championnat de France, d'Europe ou du Monde à un CDSA ou à une ligue qui ne serait pas en règle avec la FFSA à propos d'un label fédéral non acquitté* »

## **3- Compte rendu succinct de la réunion avec la Ligue Poitou-Charentes**

- Présence d'Alain Deletoille, Eric Vegas Dangla et Joël Renault pour la fédération à la réunion du 17 juillet. Après une présentation de la ligue par Serge Divet, des comités départementaux présents : Claude Fleury pour le 16 et Guillem Texier pour le 17), les projets et les problématiques sont évoqués.  
Il a été décidé que la fédération soutiendrait l'emploi pour le département 16 à la réception des documents pour monter le dossier des subventions destinées aux ESQ. La ligue embauchera également un ESQ qui sera mis à disposition à 50% pour le département 17.

## **4- Réforme territoriale**

- Le COSMOS et le CNOSF seront consultés.
- Un comité de pilotage sera mis en place pour aller dans les régions ou pour aider les ligues dans leurs démarches de fusion. Ce comité de pilotage sera composé pour la fédération du vice-président délégué, du secrétaire général, du vice-président chargé des études et de la formation et d'un cadre technique désigné par la DTN.
- Un courrier du président sera adressé à toutes les ligues pour leur donner le cadre réglementaire pour la fusion des ligues.
- Un cabinet de consultant est cité pour accompagner éventuellement les fusions.

## **5- L'achat du siège fédéral**

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet pour valider l'acquisition du nouveau siège n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième AGE est programmée le 6 août 2015 qui en vertu de l'article 29 des statuts de la FFSA, n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. L'ordre du jour comprendra 3 résolutions :  
-Première résolution  
L'Assemblée générale autorise le président à acquérir le futur siège social situé au 3 rue Cépré 75015 à Paris  
-Deuxième résolution

L'assemblée générale donne autorisation au président de la FFSA pour souscrire un prêt et la constitution d'hypothèques auprès de la Société Générale pour un montant de 1 050 000€ sur 20 ans pour l'acquisition du siège de la fédération au 3 rue Cépré 75015 Paris

-Troisième résolution

L'assemblée générale donne autorisation au président de la FFSA pour souscrire un prêt auprès de la Société Générale pour un montant de 120 000€ sur 7 ans pour les travaux au local situé au 3 rue Cépré 75015 Paris

## 6- Les statuts

- Le vice-président délégué et le secrétaire général travaillent sur les nouveaux statuts qui prendront en compte, entre autres, les évolutions relatives à la réforme territoriale. Ils souhaitent être aidés pour la relecture, Roy Compte et Marie-Paule Fernez acceptent de participer à cette tâche.

Les statuts seront présentés au prochain bureau, puis discutés et votés par le comité directeur avant d'être proposés à la prochaine assemblée générale extraordinaire.

## 7- Les Global Games 2015

- L'essentiel du bureau est consacré aux Global Games 2015 ; il est abordé notamment :
  - le programme : le départ, la réception à l'ambassade, la cérémonie d'ouverture...
  - les sites des compétitions
  - des problèmes de l'altitude sont évoqués par Catherine Fayollet
  - les lieux d'hébergement des sportifs, des partenaires, du comité directeur...
  - Présentation du site Internet concernant les GG

## 8- Dates importantes

- Le prochain comité directeur se déroulera à **Voiron (38) le samedi 10 octobre de 14h00 à 20h00 et du dimanche 11 octobre de 8h30 à 12h00.**
- Pas de réunion de bureau le 5 août 2015
- Pas de réunion de bureau le 7 octobre 2015
- La manifestation sportive de promotion du SA « Au fil des Sports » est programmé du 10 au 11 octobre à Poitiers, en liaison avec l'APAJH, association nationale partenaire de la FFSA.

La séance est close à 21 h 30



**Joël RENAULT**  
Secrétaire Général



**Marc TRUFFAUT**  
Président